

Taden

Bulletin d'Information Municipal

MAG 41

Une église, un livre

Les travaux du bourg

Concours
des maisons illuminées



Le mot du maire

Le mot du maire

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a eu beaucoup d'agitation sur la planète ces dernières semaines :

- D'abord climatique, avec une météo contrariante en différents points du globe, provoquant des dégâts considérables.

Constatant notre impuissance face aux caprices de la nature, toutes les nations se retrouvent néanmoins soudées, sans clivage, quand il s'agit de venir en aide aux régions sinistrées.

- Ensuite politique, où nous voyons combien nos « petits Etats » suivent de près les élections de ceux qui ont le leadership économique, militaire et autres, dans le monde actuel, qu'on le veuille ou non.

Il serait absurde d'imaginer leur déclin ou leur croissance sans que nous en subissions les conséquences.

- En France aussi, belle agitation autour de graves sujets : bien-sûr le redressement de notre économie, mais ça, c'est le travail normal de nos gouvernants ; mais aussi autour d'une vraie révolution sociétale, j'ai parlé du « mariage pour tous ».

Les maires sont bien entendu tous concernés par l'application d'une loi éventuelle et s'en émeuvent à juste titre.

Il me paraît légitime de demander à nos parlementaires de nous éviter une division doctrinaire sur un tel sujet et de ne pas précipiter les choses.

Les différentes rubriques de ce dernier TADEN MAG 2012 vous informent abondamment sur la vie et la vitalité de notre Commune et j'en remercie les acteurs.

En attendant de vous retrouver le mercredi 09 janvier 2013 à la Maison du temps Libre pour notre traditionnel échange de vœux, je vous souhaite à toutes et tous, le meilleur pour cette fin d'année.

Le Maire
Bertrand CLAUDEVILLE

Votre avis nous intéresse

que pensez-vous de votre bulletin?

Quelles sont les rubriques que vous préférez?

Quels sont les sujets que vous voudriez y lire?

Trouvez-vous la présentation claire et facile à lire?

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos observations.

Vos réponses sont à envoyer par courrier à la Mairie,
ou à déposer sur le site www.taden.fr, onglet contact.

La commission communication vous remercie.

**Pour le prochain bulletin prévu en mai 2013,
ne seront retenus que les articles
parvenant à la Mairie au plus tard fin mars 2013**

Edité par la ville de TADEN

Tél : 02 96 87 63 50 - Fax : 02 96 39 86 77

taden.mairie@wanadoo.fr - www.villetaden.com

service.communication.taden@orange.fr

• Directeur de la publication :

Sabrina PETIT - Adjointe à la communication

• Ont participé à ce numéro : Alain Robert, Evelyne

Thoreux, Jean-Jacques Moisan, Bernard Jamet

et Nadine Lemoine

• Photos : Jean-Jacques Moisan, Sabrina Petit et Alain Robert

• Création et réalisation : Agence Bleu B - T. Eustache

• 6881-10- CN

• Tirage : 1500 exemplaires

Les horaires de la mairie

Tous les lundis
de 9h30 à 11h45
et de 13h à 19h*.

Et du mardi au vendredi
de 9h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h

Tél : 02 96 87 63 50

Fax : 02 96 39 86 77

e-mail : taden.mairie@wanadoo.fr

Commission communication :
service.communication.taden@orange.fr

* Sauf juillet et août : 13h30 à 17h

Le Sommaire

Le sommaire



➔ **4**

VIE MUNICIPALE

Le mot du Maire
Coucours des maisons fleuries
Listes électorales
Recensement de la population
2 pavillons T4 aux Jardins de Trélat
Cimetière de Taden
Permis et autorisations
CODI Habitat : logements energivores
Le 11 novembre
Compte-rendu Conseil Municipal
Etat civil
18 logements au Traversain
Lotissement de la Grande Allée
La saison du Camping La Hallerais
Les travaux du bourg de Taden
Aménagement de la RD2
Repas du CCAS



➔ **19**

VIE ASSOCIATIVE

Taden, Culture & Patrimoine
Club Tadennais de Pétanque
Club de Football

➔ **21**

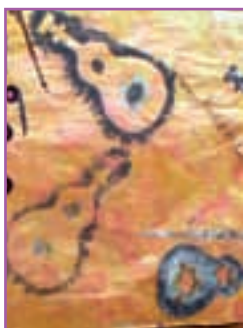
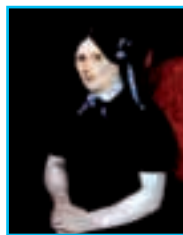
VIE ÉCONOMIQUE

Nos impôts directs
Restauration collective
et les produits locaux

➔ **23**

VIE CULTURELLE

Une église - Un livre
Rose Levieil, bienfaitrice de Juziers
Rénovation de l'église Saint-Pierre
La journée du Patrimoine



➔ **28**

VIE SCOLAIRE

La vie de nos écoles

➔ **30**

INFOS DIVERSES

Bibliothèque de Taden
La grippe
Repas de quartier : La Toise
Brûlage des déchets
Victimes de violence
Aides aux étudiants
Médailleurs d'honneur

➔ **35**

VIE PRATIQUE

Les ruchers
Appel d'urgence
Mode de garde
Cartaplac
Déchèteries
Divagation
d'animaux
Jardin
Recette



**N'oubliez pas notre concours
des maisons illuminées
en dernière page**

Concours des **maisons fleuries**

Les mains vertes récompensées

Une fois de plus, les Tadennais et Trélatais ont répondu à l'appel du concours. La passion et la créativité des participants est mise en exergue pour le plus grand plaisir des yeux.

Fin juin, le jury a fait sa tournée d'inspection et a découvert le travail des 14 inscrits (le double de l'an dernier). Il a noté avec indulgence, compte tenu des conditions météo défavorables. La tâche a été difficile pour départager les concourants, mais les élus de la commission ont pour principe de remercier tous les participants.

Lors de la remise des prix, il y a eu beaucoup d'échanges entre ces passionnés de jardinage. Les uns donnaient des conseils, les autres écoutaient attentivement.

La date de passage du jury a été évoquée au cours de la soirée. Certains faisaient part de leur regret quant au passage trop tôt (juin) à leur goût, d'autres trop tard... Nous sommes conscients que la floraison est différente compte tenu de la variété sélectionnée, mais la date de passage est choisie au

mieux, en fonction des conditions climatiques et du produit traité. Quoiqu'il en soit, tous les jardins étaient joliment colorés et nous avons remarqué que les parterres rivalisaient d'imagination d'année en année.

Tous les participants ont été remerciés par un chèque cadeau offert par la municipalité et une plante et bon cadeau offerts par le directeur du Magasin Vert à Taden.

THÉBAULT Jean



BOISSIÈRE Gérard



HAMON Robert



LEJEUNE Georges



DUPRÉ Joëlle



PASDELOU Jean-Michel



DAVY Sylvaine



Classement des 14 participants :

1^{er}	THÉBAULT Jean	BOISSIÈRE Gérard	LEJEUNE Georges	HAMON Robert	
2^e	PASDELOUP Jean-Michel	DUPRÉ Joëlle	CHAMPAGNE Monique	OMNÈS Daniel	FAVREL Anita
3^e	AUFFRAY Jean-Yves	CHÉENNE Daniel	HEURTEUX Marie	POMMERET Isabelle	
Hors concours	DAVY Sylvaine				

Le montant des bons cadeaux permettra sûrement aux concurrents de préparer au mieux leur jardin pour la session 2013.

Les quatre 1^{er} : un chèque cadeau de 80 €.

Les cinq 2^e : un chèque cadeau de 60 €.

Les quatre 3^e : un chèque cadeau de 40 €.

1 prix d'encouragement « panier garni » (valeur 20 €).

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, en espérant vous compter encore plus nombreux !

Bravo à tous nos gagnants



OMNÈS Daniel



CHAMPAGNE Monique



FAVREL Anita



CHÉENNE Daniel



AUFFRAY Jean-Yves



HEURTEUX Marie



POMMERET Isabelle



Inscription sur les listes électorales

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter en 2013, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales de la Mairie de leur domicile au plus tard le 31 décembre 2012.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (liste transmise par l'INSEE, suite au recensement effectué à l'âge de 16 ans pour la journée militaire). Un courrier est adressé aux jeunes concernés par la Mairie pour les aviser de leur inscription.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

L'inscription sur les listes électorales est possible :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire d'inscription, pièce d'identité et justificatif de domicile),
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Le formulaire d'inscription peut être remis en mairie ou télécharger sur le site mon.service-public.fr

Merci de bien vouloir signaler vos changements d'adresses pour les mises à jour des listes électorales.



Recensement Service National



• **Qui ?** Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

• **Où ?** À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)

• **Pourquoi ?** pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Construction de 2 pavillons T4 « Aux Jardins de Trélat ».



Ces deux maisons sont financées en PS LA (Prêt Social Location Accession).

Elles sont construites sur les lots 28 et 29 que la commune de Taden avait achetés au lotisseur des Jardins de Trélat.

Une partie de ces deux lots n'ayant pas été vendue à Dinan Codi Habitat servira à créer un parking « spécial familles » lors des cérémonies d'inhumation, évitant ainsi tous stationnement et traversée dangereux.

Actuellement en cours de construction, elles seront achevées en mars 2013.



Cimetière de Taden

Depuis de nombreuses années, pour des raisons d'esthétisme, notamment au moment de la Toussaint, des quantités non négligeables de sable sont utilisées pour embellir la périphérie de chaque tombe dans les cimetières, provoquant ainsi des salissures et intrusions d'eau domageables.

Décision a donc été prise de retrouver des niveaux plus bas entre les pierres tombales et dans les allées.

Restera à réaliser un système d'écoulement à chaque extrémité pentue du cimetière de manière à supprimer les effets de ravinement.



PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
LHOTELLIER Fabien et CHOLET Sabrina	2 Le Courtil la Chapelle	maison individuelle
LABBÉ Marguerite	Launay	transformation d'une partie de hangar en habitation
HENRY Daniel	Rés. "La Chaplaine" rue du Clos de la Croix	création d'un lotissement de 7 lots
SCITADEN CORDON ELECTRONICS	1, bd du Petit Paris - ZA des Alleux	construction d'un bâtiment de stockage transitoire et aménagement parking
VILAIN Hélène	1, rue du Petit Bon Espoir	garage
LE GRANDIC Dominique	7 La Granville	garage
LIRON Joseph	62 La Grande Allée	maison individuelle
MOITRE François et RENADIN Jennifer	Saint-Valay	maison individuelle
LANGLAIS Jérôme	2 La Prairie	maison individuelle
SCI PROTEUS M. HORVAIS J.Y.	6, rue de Suroît - ZA des Alleux	extension d'un bâtiment de biotechnologie
DEHUNTER Stuart	4 La Fourcherais	rénovation d'une maison et pose d'une clôture
LE CALVEZ Emmanuel et Maryline	9 La Prairie	maison individuelle

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
GOUALAN Claudine	29 La Grande Allée	réalisation d'une clôture
LEDRESSEUR Christine	32 La Grande Allée	réalisation d'une clôture
SOULIER François	82 Le Domaine	construction d'une véranda
BRUART Patrick	4 Les Marières	pose d'un vélux
RAULT Jean-François	53 La Grande Allée	réalisation d'une clôture
MOREL Yannick	7 La Grande Allée	construction d'un abri de jardin
M. et Mme LEPRIZE André	5 Le Val Renard	pose d'une protection contre la pluie, en vitre, sur un balcon existant
RUMEL Édouard	9 La Grand'Cour	pose de 2 châssis de toit en façade sud
MÉNARD Lydie et MELCHIOR Benoît	3 La Moisenie	pose d'un vélux
NOURRISSON Bruno	67 La Grande Allée	pose clôture et abri de jardin
M. et Mme BLAIN Philippe	14 Le Parc	pose d'une clôture
KRIER Michel	17 Potain	transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre
M. et Mme PRESSE Éric	4 Le Courtil de Beauregard	construction d'un abri de jardin et clôture
BRENET Jacqueline	9 Les Coteaux de Beauregard	construction d'un abri de jardin
LAFFERRIÈRE Thierry	9 Les Coteaux de Beauregard	construction d'un abri de jardin
M. et Mme BERNARD Christophe	1 La Garaye	élévation d'un muret de clôture en pierre
M. et Mme VAN BEEN André	3 la Méreille	extension habitation existante
HUON Hervé	35, résidence du Moulin	construction d'un préau
LOSTIS Frédéric	53 Le Domaine	remplacement d'une porte d'entrée en bois par une porte en PVC blanche
HENRY Daniel	Rés. "La Chaplaine" rue du Clos de la Croix	coupe et abattage d'arbres
RICHARD Noël	9 Le Val Renard	changement d' huisseries
GOMILA Olivier	89 Le Domaine	réalisation d'une clôture + pose portail et suppression portillon
GAULTIER Éric	13 Trélat	suppression verrière et barreaux à une fenêtre, ravalement garde-corps, ouverture fenêtre et création d'une clôture
GOUALAN Claudine	29 La Grande Allée	construction d'un abri de jardin
BLAIN Philippe	14 Le Parc	construction d'un abri de jardin
GRASLAND Gildas	16 Loc Maria	ravalement de façade
LAFFORGUE Émile	2 La Moisenie	pose d'un vélux
CODI	Vallée du Poulichot	aménagement d'une zone d'expansion de crue sur le ruisseau de l'Argental



CODI – Habitat : **Rénovation des logements énergivores et travaux d'adaptation au handicap**



Vous êtes propriétaire occupant, vous souhaitez réaliser des travaux pour mieux chauffer votre logement en dépensant moins, ou bien vous êtes confronté à des travaux pour que votre logement soit adapté à votre situation de handicap ou de perte d'autonomie ?

L'État, l'ANAH et la CODI s'engagent financièrement à vos côtés pour la réalisation de ces travaux.

De façon exceptionnelle, certains propriétaires bailleurs pourront bénéficier des aides mises en place.

Ces opérations sont soumises à plusieurs conditions, notamment de ressources des propriétaires, et techniques sur la nature des travaux envisagés.

Pour vous renseigner et vous accompagner sur votre projet, **les permanences du PACT HD** (ex. PACT ARIM) se tiendront dans les locaux de la CODI :

- Le second jeudi de chaque mois, de 14h00 à 16h00 ;
- Le quatrième jeudi de chaque mois, de 10h00 à 12h00.

Ces permanences seront assurées par **Mme Martine DUVAL**, du PACT HD, sur rendez-vous au : 02 96 62 87 33. Elle répondra à toutes vos questions, et vous accompagnera sur le montage de votre projet s'il est éligible.



Cérémonie du **11 novembre**

Le 11 novembre marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918) et nous rappelle le sacrifice humain durant ces 4 années.

À l'issue de la cérémonie de commémoration, M. Bernard Dupas s'est vu remettre la médaille commémorative d'AFN par Bertrand Claudeville Maire, en présence de M. Pierre Frédoueil président du comité Fnaca de Taden.

Bernard Dupas a effectué son service militaire au 3/12, régiment d'artillerie basé à Rastatt en Allemagne, il a ensuite été affecté dans l'infanterie, au nord de l'Algérie (l'Algérois), jusqu'à sa libération en 1957.

Il est titulaire de la croix du combattant et du titre de la reconnaissance de la Nation.

Bernard Dupas médaillé

*À gauche Pierre Fredoueil,
au centre Bernard Dupas,
à droite Bertrand Claudeville*



Les **Compte-rendus** des **réunions** du **conseil municipal**

7 mai 2012

➤ **AFFAIRE N° 01**

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU BOURG, RUE DU MANOIR & PARKINGS DE LA MAIRIE ET DU STADE ATTRIBUTION DES MARCHÉS

La Commission municipale d'analyse des offres s'est réunie le 27 avril 2012 en présence du Maître d'œuvre de l'opération, le cabinet d'études Gilles GAROS.

Les dix sept enveloppes ont été ouvertes et analysées par la Maîtrise d'œuvre, les cabinets d'études Gilles GAROS pour les offres du lot n° 5 « Espaces verts » et le cabinet GUILLE-MOT pour les lots n°1 à n° 4.

Après le contrôle technique des offres et le rapport d'analyses établis par le bureau d'études Gilles GAROS, Maître d'œuvre de l'opération, les membres de la commission ont donné une suite favorable à la présente consultation, et proposent de retenir les offres suivantes :

- lot n°1 - Terrassements - Voirie :
Entreprise EUROVIA BRETAGNE
montant HT : 434 236,30 €
- lot n°2 - Réseau d'assainissement EU
- EP : Entreprise EIFFAGE
montant HT : 61 119,00 €
- lot n°3 - Réseaux éclairage public -
AEP : Entreprise EIFFAGE
montant HT : 5 514,00 €
- lot n°4 - Essais d'étanchéité - passages
caméra : Entreprise ISS HYGIÈNE
montant HT : 510,00 €
- lot n°5 - Espaces Verts : Entreprise
ISS ESPACES VERTS
montant HT : 111 225,86 €

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donnent un avis favorable aux propositions émises par les membres de la commission municipale d'analyses des offres.

➤ **AFFAIRE N° 02**

FINANCES/BUDGET ANNEXE C.I.C.A. DES ALLEUX CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la clôture du budget annexe du CICA des ALLEUX, autorise M. le Trésorier Principal à procéder, par opérations d'ordre non budgétaires, à la clôture de ce budget annexe, et autorise l'intégration des excédents de résultats aux comptes 002 & 001 de la commune (budget général de la commune).

➤ **AFFAIRE N° 03**

PERSONNEL - SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1 - La création d'un emploi d'Adjoint technique de 2^e classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures annualisé, à compter du 1^{er} juin 2012.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint Technique territorial de 2^e classe.

2 - La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} juin 2012.



19 juin 2012

➤ **AFFAIRE N° 01**

FINANCES - BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les présentes demandes d'admission en non valeur établies par M. le Trésorier Principal de DINAN pour un montant total de 201,93 €.

➤ **AFFAIRE N° 02**

FINANCES - CAMPING DE LA HALLERAIS ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les présentes demandes d'admission en non valeur établies par M. le Trésorier Principal de DINAN pour un montant total de 3 323,47 €.

➤ **AFFAIRE N° 03**

AFFAIRES FONCIÈRES VOIE D'ACCÈS LA GARAYE CESSION DE TERRAINS À LA COMMUNE DE TADEN

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, acceptent la cession à la Commune de TADEN des parcelles cadastrées section D n° 3291 (partie ancienne parcelle D 2246), d'une contenance cadastrale de 5 327 m² ; n° 3292 (partie ancienne parcelle D 2570), d'une contenance cadastrale de 61 m² ; n° 1734 (totalité de la parcelle), d'une contenance cadastrale de 4 911 m², au prix de l'euro symbolique. Les frais d'actes correspondants seront à la charge de la Commune de TADEN.



➡ AFFAIRE N° 04

AFFAIRES FONCIÈRES RÉSIDENCES LES LAVANDIÈRES LES JARDINS DE TRÉLAT

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donnent un avis favorable pour la rétrocession de la voirie et des espaces verts de la résidence « Les Lavandières » et « Les Jardins de TRÉLAT » par les associations syndicales de copropriétaires ou les maîtres d'ouvrage des opérations d'aménagement dans le domaine privé de la Commune de TADEN, à l'euro symbolique et pour une intégration directe dans le domaine public communal.

- Disent que les frais d'actes correspondants seront à la charge de la Commune de TADEN.

➡ AFFAIRE N° 05

URBANISME - RÉGULARISATION CADASTRALE CHEMIN DE LA CRÊCHE - LE DOMAINE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin de la crèche, les membres de l'indivision DEUFFIC ont sollicité les services de la mairie pour régulariser les limites des propriétés cadastrales jouxtant leur propriété.

Un procès-verbal de délimitation a permis de calculer les surfaces cédées par l'indivision DEUFFIC à la commune de TADEN comme suit :

- Parcelle cadastrée section D n° 1567, divisée en :
 - Parcelle D n° 3294 de 1 a 36 ca : Commune de TADEN,
 - Parcelle D n° 3295 de 10 a 16 ca : Indivision DEUFFIC ;
- Parcelle cadastrée section D n° 1568, divisée en :
 - Parcelle D n° 3296 de 12 ca : Commune de TADEN,
 - Parcelle D n° 3297 de 28 ca : Indivision DEUFFIC

il vous est proposé d'accepter la cession de ces parcelles à la Commune de TADEN au prix de cinquante centimes d'euro (0,50 €) TTC le mètre carré, les frais d'acte notarié seront à la charge de la collectivité.

➡ AFFAIRE N° 06

FINANCES / TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixent les tarifs des divers repas servis à la cantine scolaire municipale, à compter de la rentrée scolaire 2012 - 2013, comme suit :

- Enfants : 2,58 €
- Contrats employés à la commune : 2,58 €
- Enseignants, personnel communal : 4,22 €
- Encadrants du jardin d'enfants : 4,22 €
- Personnes extérieures bénéficiaires : 4,22 €

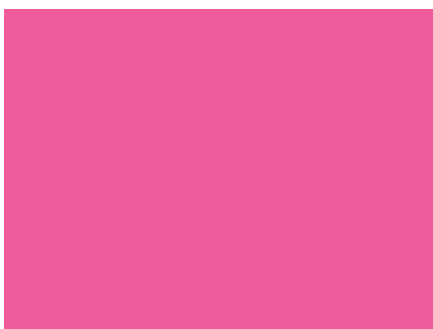
sur décision de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TADEN.

- Enfants du Jardin d'enfants de la CODI : 3,25 €

➡ AFFAIRE DIVERSE N° 01

AFFAIRES FONCIÈRES ACQUISITION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE À M. & MME JACQUES BAUX LIEU-DIT « LE COUDRAY »

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et une abstention (M. BAUX), acceptent l'acquisition d'une emprise de terrain au lieu-dit « Le Coudray » en TADEN dont la surface sera définie après l'établissement d'un document d'arpentage par un géomètre expert foncier, au prix de 0,50 € le mètre carré ; autorisent M. le Maire à signer les documents administratifs et notariaux relatifs à la cession de ce terrain et confirment que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la Commune de TADEN.



➡ ETAT CIVIL

ILS SONT NÉS...

Le 26 mai 2012 à ST-GRÉGOIRE

Liam PROVOST

31 Le Bois Coudray

Le 25 juin 2012 à DINAN

Délizia BIANCHETTO

2 La Couchais

Le 26 juin 2012 à ST-MALO

Lukas LE COZ

3 La Ville Malard

Le 12 juillet 2012 à DINAN

Line CHAUVIN

153 rue du Pré d'Ahaut

Le 21 juillet 2012 à ST-MALO

Raphaël BARBIER

52 La Grande Allée

Le 9 août 2012 à DINAN

Zoé JOUMEL

16, rue du Bocage Appt 65

Le 18 août 2012 à DINAN

Mewen DAGHBACH

2, impasse du Bocage

Le 23 août 2012 à DINAN

Maëlia HUET

21, rue du Pré d'Ahaut

Le 4 septembre 2012 à ST-MALO

Erell PIERRE

2 La Janais

Le 10 septembre 2012 à DINAN

Dario DA SILVA

23, Le Val Doré - rue du Pré d'Ahaut

Le 16 septembre 2012 à DINAN

Albin LEFORESTIER BILY

16, résidence du Moulin

Le 9 octobre 2012 à DINAN

Austin GILLARD

1 La Mettrie

Le 13 octobre 2012 à DINAN

Maé MORVAN

Résidence Le Val Doré
29, rue de la Grande Cocagne

Le 15 octobre 2012 à DINAN

Rose HAIGRON-BOUDOT

28 résidence du Moulin

Le 16 octobre 2012 à DINAN

Pierre ROUÉ

17, résidence du Val Renard



➤ ETAT CIVIL

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Le 19 avril 2012 à DINAN
Jacqueline LEBÉ veuve RIOU
5, rue des Marières

Le 4 mai 2012 à TADEN
Alain LELANDAIS
27, rue de la Ville au Comte

Le 13 mai 2012 à DINAN
Marie DEPAYE
Le Val Renard

Le 20 juillet 2012 à TADEN
Geneviève BUARD
4 La Touche Chevrete

Le 31 août 2012 à ST-MALO
André RENAULT
13 Le Parc

Le 10 septembre 2012 à DINAN
Louis COUDRAY
La Ville Malard

Le 24 septembre 2012 à DINAN
Claude BOURGEOIS
65 Le Domaine

➤ AFFAIRE DIVERSE N° 02

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE GUERALT AMÉNAGEMENT DE ZONE DE STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENT D'UN MUR D'EN- CEINTE EN PIERRE PROPOSITION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de prix pour la mission de maîtrise d'œuvre de la SELARL « PRIGENT & ASSOCIÉS » avec un forfait de rémunération fixé à 4 000,00 € hors taxes, pour les travaux d'aménagement d'une zone de stationnement, rue Guéral à TADEN et autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à cette mission de maîtrise d'œuvre permettant au bureau d'études PRIGENT & ASSOCIÉS de lancer les études techniques dès notification de l'acte.

28 août 2012

➤ AFFAIRE N° 01

MODIFICATIONS DU PLU

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- approuvent la modification PLU relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU, rue de la Providence conformément aux conclusions de M. le Commissaire enquêteur,

- autorisent, conformément au plan local de l'habitat qui fixe à 15 logements par hectare, les opérations d'urbanisation en secteur « bords de Rance » et de retenir le nombre de 15 lots pour la zone 2 AU de la rue de la Providence

- confirment que la délibération approuvant la modification du PLU fera l'objet des mesures de publicité et d'information et sera affichée pendant un mois en mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- confirment que le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture.

➤ AFFAIRE N° 02

CONTRATS DE TERRITOIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE 2010 - 2015 INSCRIPTION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT CLAUDE DE REVOYURE DE FIN 2012

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 1 abstention (M. BAUX) autorisent M. le Maire à solliciter, l'inscription de ces deux projets dans le contrat de territoire du CG22, en remplacement du projet de rénovation de l'église Saint-Pierre, initialement retenu. Ces deux projets sont :

- Réalisation de vestiaires en bâtiments modulaires pour les terrains de sports du bourg et de sanitaires publics jouxtant les parkings de la mairie et du stade actuellement en cours de réalisation, pour un coût estimatif d'environ 120 000 € hors taxes,
- Restructuration du préau de l'école primaire des Forges à Trélat, pour un coût de travaux estimés à 200 000 € hors taxes,

Et autorisent M. le Maire à informer M. le Président de la Communauté de Communes de DINAN de la modification des projets de contrat de territoire ; autorisent M. le Maire à solliciter auprès de M. le Président du CG22, une dérogation pour un commencement de travaux avant signature de la clause de revoyure de fin 2012 du contrat de territoire.

➤ AFFAIRE N° 03

TRAVAUX D'EXTENSION DE RÉSEAU D'EAU POTABLE PARCELLE D 91 - RUE DU CLOS DE LA CROIX - COMMUNE DE TADEN / M. MME HENRY DANIEL - CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la CODI, pour un montant de travaux de 26 000 € TTC. La part des dépenses mises à la charge de M. Daniel HENRY étant fixée à 1/3 du coût total des équipements, sans toutefois dépasser 8000,00 € TTC, et autorise le paiement direct de la participation de M. HENRY à la Communauté de Communes de DINAN.



➡ AFFAIRE N° 04

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) CENTRE D'INCINÉRATION DES DÉCHETS REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE - COMMISSION DE SUIVI DES SITES (CSS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne M. Michel HAMONIAUX, en qualité de membre titulaire chargé de représenter la commune de TADEN au sein de la commission de suivi des sites d'élimination de déchets (CSS) pour l'usine d'incinération et de traitement des déchets de TADEN et désigne M. Jacques BAUX, en qualité de membre suppléant.

➡ AFFAIRE N° 05

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET DES ESPACES VERTS RÉSIDENT LE DOMAINE ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Une consultation auprès des entreprises a été lancée pour les travaux d'aménagement de voirie et des espaces verts de la résidence le DOMAINE à TADEN.

À la date limite de remise des offres, treize plis ont été réceptionnés par la maîtrise d'ouvrage.

Après le contrôle technique des offres et le rapport d'analyses établis par le maître d'œuvre, les membres de la commission, réunis le mardi 21 août 2012, ont donné une suite favorable à la présente consultation, et proposent de retenir les offres suivantes :

- lot n°1 - Terrassements - Voirie :
Entreprise SACER ATLANTIQUE
montant HT : 729 757,33 €
- lot n°2 - Espaces Verts :
Entreprise Daniel LE PUIL
montant HT : 45 113,15 €

Le Conseil Municipal accepte les offres des entreprises retenues par les membres de la Commission communale suite à l'analyse technique et financière établie par le maître d'œuvre, et autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises titulaires des lots n° 1 & 2 pour les travaux d'aménagement de voirie et

des espaces verts de la résidence « Le Domaine » à TADEN.

➡ AFFAIRE N° 06

CAMPING MUNICIPAL DE LA HALLERAISS CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ SELECT SITES RÉSERVATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la société « SELECT SITES » pour l'année 2013.

➡ AFFAIRE N° 07

CAMPING MUNICIPAL DE LA HALLERAISS CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION THE CARAVAN CLUB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la société « The CARAVAN' CLUB » pour l'année 2013.

➡ AFFAIRE DIVERSE N° 01

SCIC ENR DU PAYS DE DINAN PROJET « ENESCOM »

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désignent Mme BOIVIN, MM. MOISAN, JAMET B., GOUPIL & BAUX en qualité de membres de la commission locale ENESCOM.

➡ AFFAIRE DIVERSE N° 02

URBANISME - DÉNOMINATION D'UN LOTISSEMENT LE COURTIL LA CHAPELLE AU BOURG DE TRÉLAT

Vu l'intérêt historique et communal que présente la dénomination de l'opération d'aménagement de trois lots à construire au bourg de TRÉLAT en TADEN, le Conseil Municipal adopte la dénomination « résidence Le Courtil la Chapelle » et charge M. le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et autres services publics.

➡ ETAT CIVIL

ILS SE SONT DIT "OUI"...

Le 25 mai 2012

**Sébastien ALORY
& Carole ABKARI**

3 Le Grand Bois Mené à TADEN

Le 26 mai 2012

Yohann LAMARRE

7, rue Émile Zola
à GARCELLES-SECQUEVILLE (14)

& Gwénaëlle LE DRÉAN

26, Le Bois Coudray à TADEN

Le 26 mai 2012

Yoann DESHOGUES

10 La Mettrie à TADEN

& Virginie PONTES

116, rue Cardinet à PARIS 17°

Le 9 juin 2012

Gaël ROBERT

& Gaëlle GUÉRIN

40 La Grand'Cour à TADEN

Le 21 juillet 2012

Patrick PHILIPPOT

& Christine HÉMERY

7 Jugonnet à TADEN

Le 18 août 2012

Thierry OVEL

& Sophie BOIXIÈRE

9 Les Jardins de Trélat à TADEN

Le 18 août 2012

Guillaume LEBRETON

& Sandrine LECLANCHER

69 Le Domaine à TADEN

Le 8 septembre 2012

François PITREL

5 Les Jardins de Préal à TADEN

& Laure EQUY

85, rue de Clichy à PARIS 9°



20 septembre 2012

➤ AFFAIRE N° 01

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES BERGES DU RUISSEAU DE L'ARGENTEL - ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité donnent un avis favorable à la proposition émise par les membres de la commission municipale d'analyses des offres, et autorisent M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise EVENT.P. pour un montant hors taxes de 65 995,00 €.

➤ AFFAIRE N° 02

PERSONNEL - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL À COMPTER DU 10 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil Municipal, décide, d'autoriser M. le Maire à recruter, sans vacance de poste, un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité concernant le transfert provisoire pour

l'année scolaire 2012-2013 de neuf enfants de grande section dans la classe de cours préparatoire

En conséquence, l'agent recruté secondera l'institutrice du CP et assurera provisoirement les fonctions d'Atsem auprès de ses neuf enfants. L'agent recruté devra posséder le CAP petite enfance et/ou préparé le concours d'Atsem et sera rémunéré au 1^{er} échelon de son grade (IB 297 IM 308) pour la période du 10 septembre 2012 au 6 juillet 2013.

➤ AFFAIRE N° 03

CAMPING MUNICIPAL DE LA HALLERAI - FINANCES DÉCISIONS MODIFICATIVES

À l'occasion du sinistre ayant provoqué une rupture d'alimentation électrique du transformateur haute tension du camping de la Hallerais le 15 août dernier, des travaux de remplacement du câble d'alimentation haute tension ont dû être réalisés dans les plus brefs délais.

Dans ce cadre la location d'un groupe électrogène pour permettre la distribution d'électricité sur le camping a été réalisée dans l'attente de l'intervention de l'entreprise JPF INDUSTRIES, chargée de la réparation et de l'intervention des services techniques d'ERDF.

Soit une dépense totale de 18 968,09 € hors taxes.

Pour permettre le règlement des factures correspondant à ces dépenses, il vous est demandé d'autoriser les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement /
Dépenses – Chapitre 011

- Article 60622 – Carburants :
+ 2 643,00 €.
- Article 6135 – Locations mobilières :
+ 5 903,00 €.
- Article 61523 – Entretien voies
et réseaux : + 10 422,00 €.
- Chapitre 022 – article 022 / Dépenses
imprévues : - 18 968,00 €.

Les membres du conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent les décisions modificatives conformément aux éléments ci-dessus présentés.

➤ Le mot de l'opposition

RÉFLEXION FACE AU CHOIX DES TRAVAUX

L'élu de l'opposition aurait préféré voir une réflexion sur la dépendance des personnes âgées et leurs besoins.

M. Jacques Baux le 25 septembre 2012.



Construction de 18 logements

Codi Habitat à Trélat : « Le Traversain »

C'est le nom d'une parcelle existante sur le cadastre.

Ce sera aussi l'appellation de cette opération ainsi que de la rue faisant la liaison entre le Bosquet et la rue principale Dinan Trélat Ploubalay (voir plan).

*Dinan Codi Habitat aménagera les parties privatives des terrains : immeubles, jardins, parkings privés.

*La commune aménagera les parties publiques : voiries, chemins piétonniers, réseaux divers.

Répartition des logements dans trois bâtiments :

Quatre T2, douze T3 et deux T4 seront répartis dans trois bâtiments RDC + un étage.

La nouvelle réglementation thermique (RT 2012) sera en vigueur à partir de 2013, aussi les immeubles répondront aux caractéristiques du Bâtiment Basse Consommation(BBC).

- Dépôt du Permis de Construire: fin juillet 2012.
- Bornage contradictoire des limites de propriété: 2 juillet 2012.
- Étude des voiries et réseaux par le cabinet Prigent en concertation avec l'architecte Dinan Codi Habitat : octobre 2012.
- Consultation des entreprises de voiries et construction des bâtiments : novembre 2012 .
- Début des travaux : avril 2013.
- Fin des travaux : fin 2014.

Plan cadastral avec la rue, plan de répartition des logements.



Travaux de finition des voiries et espaces communs au **lotissement La Grande Allée**

La Grande Allée, lotissement appartenant à Loti Ouest Atlantique de la Chapelle sur Erdre est situé au Nord de « Le Domaine » en bordure du boulevard du Petit Paris.

Soixante huit terrains à construire le composent, pour lesquels quarante trois permis ont été validés.

Les travaux consistent à bien séparer la voirie, les trottoirs, les espaces verts par la pose de bordures de trottoirs. La mise en place de « grilles avaloir » canaliser les eaux de ruissellement vers le « bassin de rétention », lequel bassin sera bâché et planté.

Les espaces communs seront engazonnés et arborés. Les enrobés viendront parachever cette résidence qui n'aura plus qu'à officialiser ses trois sorties sur le Domaine Public.

Puis viendra, nous le supposons, la demande de rétrocession des espaces



communs ainsi que des réseaux internes.

Fin prévisible des travaux pour Noël 2012.

La saison touristique du camping de la Hallerais



Interview du 26 octobre

Dès l'ouverture du camping le 10 mars dernier, 6 locatifs étaient déjà réservés, ce qui est rare, et des mobil-homes et chalets sont réservés jusqu'à la fermeture du camping le 11 novembre.

Il y a eu beaucoup de demandes d'achat de mobil-homes, 12 ont été vendus cette année, soit à des nouveaux clients désireux d'avoir un pied à terre pour les vacances, soit à des clients déjà résidents du camping, mais qui souhaitaient changer d'emplacement ou acquérir un mobil-home plus récent ou plus grand. La liste des mobil-homes privés à vendre peut être envoyée par fax, mail ou courrier aux personnes intéressées.

Les hôtesses d'accueil du camping, traitent des demandes de réservations essentiellement via le site internet multilingue, mais également par téléphone.

Le camping a affiché complet pendant la Fête des Remparts et a eu un taux de réservations maximum entre le 14 juillet et le 25 août.

On note une clientèle française en hausse, par contre, les clientèles étrangères, anglaise (Royaume-Uni, Jersey et Guernesey), et allemande, en lien avec la crise économique, sont encore un peu en recul par rapport aux saisons précédentes.

La fréquentation 2012 a été quelque peu en baisse sur la période estivale (juillet/août) en comparaison avec la même période en 2011 : 3% de moins.

En revanche, le bilan de la saison complète reste positif, avec seulement 1% de moins qu'en 2011.

Cette légère baisse est sûrement due aux mauvaises conditions météorologiques de début de saison, mais le moral des vacanciers était au beau fixe. Piscine, tennis, mini-golf, jeux pour enfants et salle TV avec espace Wifi ont été très prisés et appréciés.

Il y a déjà de nombreuses demandes de réservations pour la saison 2013,



ce qui laisse présager une belle saison.

La convivialité et la bonne humeur des vacances, sans renoncer au confort.

CONTACT

02 96 39 15 93

www.camping-lahallerais.com

camping.la.hallerais@wanadoo.fr



Travaux du bourg de Taden

Estimation des travaux 725 410 € HT.

Appel d'offres ouvert : résultat 612 605 € HT.

Le parvis de la Mairie prend forme en tenant compte de la présence de notre monument aux morts. Cette partie va être achevée pour la commémoration du 11 novembre.



Le Conseil Municipal a retenu la variante demandée aux entreprises (4 réponses) : le remplacement des pierres naturelles en granit des bordures et des pavés en provenance de Chine par des pierres naturelles en provenance de Bretagne.

Surcoût de 37 149 € HT, intégré aux 612 605 € HT.

Fin des travaux liés à ce marché : mai 2013.

Pose des bordures en granit par pince aspirante à vide permettant de lever et poser les bordures profilées d'un poids de 100 à 150 kg.

Aménagement de la route départementale RD2 en sortie de Trélat



Une demande d'allongement de la zone 50 km/h avait été faite aux services du Conseil Général en 2011.

Désormais une zone limitée à 70 km/h, d'une longueur de 186 m est signalée par panneau réglementaire situé après le cimetière en direction de Ploubalay.



La sortie des Jardins de Trélat est donc, désormais, protégée par un arrêté permanent n°2012P427.

De plus, un sentier positionné en lieu et place du fossé à ciel ouvert, remplacé par un busage, a été autorisé et créé, évitant ainsi la traversée de route pour les piétons voulant rejoindre le bourg de Trélat.





Repas du **CCAS**

Excellente ambiance dimanche 21 octobre à la salle du Temps Libre où les aînés âgés de 65 ans et plus ont pris place pour ce rendez-vous traditionnel organisé par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Mme Odette Campos et M. François Douard, étaient les doyens honorés lors de cette manifestation.

Le repas préparé par le cuisinier de l'école et ses collaboratrices, servi par les membres du CCAS a été apprécié par tous, ainsi que la tombola.

L'après midi était animé par Ann-Laora.

Rendez-vous à été pris pour l'année prochaine.



Une **nouvelle association** sur la commune

Le 19 octobre dernier, plusieurs Tadennais soucieux de développer les propositions culturelles sur la commune se sont réunis salle du Courtil pour donner naissance à une nouvelle association.

La nouvelle association a choisi son logo et défini son but, à savoir : « organiser toutes activités culturelles susceptibles de contribuer à la valorisation du patrimoine et au rayonnement de la commune de Taden ».

Quelques pistes de travail ont été abordées lors de cette réunion :

➤ Montage d'expositions (peintures, photos, sculptures...) permettant à terme d'identifier le manoir de La Grand'Cour comme un lieu important de la scène culturelle du pays de Dinan voire du département.

➤ Organisation sur la commune de manifestations en lien avec le spectacle vivant (théâtre, concerts, contes, cirque) ainsi que des conférences et des cours sur l'histoire de l'art prenant appui sur le patrimoine local.

➤ Projection en plein air de courts métrages ou de diaporamas photographiques.

Des rencontres ont déjà été prévues avec des artistes ainsi qu'avec les instances culturelles de la Codi et du département pour étudier une collaboration dans le cadre de certains projets.

Mais, c'est la parution pour Noël du livre « L'église Saint-Pierre de Taden » qui sera le premier fait marquant de l'année pour l'association. Edité pour marquer l'inscription de l'église de

Taden, Culture & Patrimoine

Taden aux Monuments historiques, cet ouvrage largement illustré de photos, plans et gravures en couleur retrace l'histoire de l'édifice, de son ancien enclos avec cimetière et des peintures murales qui y ont été récemment découvertes.

À l'issue de l'Assemblée Constituante de l'association, un conseil d'administration de 9 membres a été élu ainsi que le bureau suivant :

- Président : Olivier Noël
- Secrétaire : Evelyne Thoreux
- Trésorier : Benjamin Le Bonhomme

La prochaine assemblée générale est prévue le jeudi 17 janvier 2013 à 20h30, salle du Courtil (cour du manoir de la Grand'Cour).

Si notre projet vous intéresse et si vous avez d'autres idées à nous proposer, n'hésitez surtout pas à venir nous rejoindre.

Le bureau



➤ **INFOS**

Le livre est en souscription jusqu'au 17 décembre au prix de 9 €. Il sera vendu ensuite en librairie au prix de 12 €.

Les personnes intéressées peuvent contacter l'association à l'adresse e.mail suivante : taden.culture.patrimoine@gmail.com

Des bons de souscription sont aussi disponibles à la mairie.

L'équipe du bulletin, tient à faire part de sa déception face au manque d'informations transmises par certaines associations. En revanche, elle remercie celles qui jouent le jeu de la communication.



Club Tadennais de **Pétanque**

Le 2 septembre, 11 joueurs de l'association tadennaise de pétanque sont allés passer la journée à Surzur (proche de Vannes) pour y disputer un concours. L'an dernier, c'est le club de Surzur qui a fait le voyage jusqu'à Taden. C'était donc le match retour en quelque sorte. Cette journée a été très agréable, nous avons eu un temps ensoleillé et chacun a apprécié la rencontre.



La section Foot Loisir du club de l'ALSS Trélat-Taden

Créée en 2002 sous la présidence de Yannick Jan et avec aux commandes Loïc Menard, cette équipe a pour but de faire jouer et se retrouver tous les vendredis soirs, les passionnés du ballon rond.

Auparavant des rencontres amicales regroupant des équipes du secteur et dénommées à l'époque « championnat vétérans » se déroulaient le vendredi soir.

Il n'y avait alors aucun classement, y participaient joueurs sans licence et parfois sans équipement, rencontres

qui avait gain de cause (bel exemple par les temps qui courent).

Notre section tadennaise forte d'une vingtaine de licenciés est toujours gérée de main de maître par Loïc « coach Lolo » et poursuit donc dans cette voie. Regroupant des joueurs ayant évolué à des niveaux divers et d'âges différents

(58 ans affiché pour notre ami Michel joueur le plus âgé).

C'est avec plaisir que nous les retrouvons le vendredi soir, qu'il fasse froid ou pluvieux, rien n'arrête ces passionnés de foot, ambiance et franche rigolade sont de rigueur.

crois que la nôtre remporte la palme et je le dis sans aucun chauvinisme...

Alors si vous êtes intéressés, rejoignez nous, vous ne serez pas déçus.

Avec un bon recrutement d'intersaison, accèderons-nous enfin à cette montée tant attendue ?

Nous l'espérons tous et toutes. Alors les garçons, ne vous posez pas de question et foncez. Vous avez notre soutien total.

Le Président
Lithard Éric

Équipe 2^e division de District



non déclarées, terrains non tracés, et survenaient alors blessures et problèmes divers.

Le District des Côtes-d'Armor confronté alors à de multiples aléas décida donc d'y mettre bon ordre et de créer un championnat officiel foot loisir.

Cette structure départementale est maintenant parfaitement rodée, avec licence obligatoire, feuille de match officielle, terrains tracés et éclairés.

Tout en gardant à l'esprit que ce championnat doit rester un plaisir et non une compétition puisqu'il n'y a aucun classement, les feuilles de matchs étant mises en place simplement pour s'assurer que le joueur est bien couvert par une assurance.

Et pour preuve il n'y a aucun arbitrage, ni de champ, ni de touche, en cas de litige le jeu est simplement arrêté et la balle remise en jeu par l'équipe

Équipe 3^e division de District



Et puis à l'issue des matchs, comment ne pas résister aux bons petits plats préparés par les joueurs et dirigeants eux-mêmes, ces petits plaisirs sont communs à toutes les équipes mais je

Et la relève qui arrive U8 et U9 du Club de l'ALSS Trélat-Taden



Catégorie Séniors saison 2012/2013



➤ Renseignements divers

170 licenciés

École de foot, contact :

J.-C. Trémaudan **06 63 16 67 88**

A. Robert **06 87 27 66 42**

de 5 à 13 ans (13 ans entente avec Languenan).

1 équipe U17 en entente

avec Lanvallay, contact :

L. Gillard **02 96 85 47 02**.

2 équipes seniors, contact :

C. Nabucet **06 24 80 25 24**

ou H. Martins **06 64 87 08 22**.

1 équipe foot loisir, contact :

L. Ménard **06 12 56 25 78**.

➤ À retenir

Galette des rois le 20 janvier 2013

Couscous le 16 mars 2013

Pêcherie 28 avril 2013

Tournoi vétérans le 31 mai

et jeunes le 1^{er} juin 2013.

Et bien sûr, retrouvez toute la vie du club sur notre site (sous google tapez alss trelat-taden).



Vos impôts directs / Parlons juste : La vérité sur les chiffres

Tableau des évolutions des bases et des taux de la taxe foncière bâtie de l'année 2001 à l'année 2012 par collectivité (commune/département/communauté de communes).

Comparaison des bases et taux de 2001 à 2012 (11 années)
Évolution des montants et des taux taxes foncières

Élément de calcul	année	année	différence 2012/2001		moyenne annuelle
	2001	2012	montant	%	%
Valeur base taxe foncière	1331	1601	270	20,29%	2,03%
Base imposable	1331	1601	270	20,29%	2,03%
Taux imposition commune	15,03	15,48	0,45	2,99%	0,27%
Cotisation commune	200	248	48	23,89%	2,39%
Base imposition département	1331	1601	270	20,29%	2,03%
Taux imposition département	9,79	19,15	9,36	95,61%	8,69%
Cotisation département	130	307	176	135,29%	13,53%
Base imposition région	1331	1601			taxe régionale supprimée en 2011 taxe TSE/EPF
Taux imposition région	2,35	0,188			
Cotisation région	31	3			
Base imposition OM CODI	1331	1601	270	20,29%	1,84%
Taux imposition OM	8,17	11,6	3,43	41,98%	3,82%
Cotisation ordures ménagères	109	186	77	70,78%	6,43%
Total impôt TF + TOM	470	743	273	57,99%	5,27%

Commentaire

N.B. : ces chiffres ne prennent pas en compte la taxe "Foncier non bâti" & les frais de dossiers et cotisations des services des Impôts.

À compter de 2011, suppression de la cotisation à la Région. Une taxe spéciale de 0,197% est calculée sur la base d'imposition (0,188% pour 2012).

Cette taxe spéciale d'équipement (TSE) est perçue par les établissements publics foncier (EPF) pour la gestion de réserves foncières. Les frais de gestion ne sont pas pris en compte dans ce tableau comparatif.

Évolution des taux de cotisation de la taxe Foncière Bâtie :

Alors que la différence du taux d'imposition voté par la commune est de + 2,99% entre 2001 & 2012 soit une augmentation moyenne annuelle de + 0,27%, l'augmentation du taux d'imposition votée par le Département atteint 95,61% pendant la même période de référence.

Soit une augmentation des taux de plus de 32 fois supérieure (8,69% / 0,27%) à celle exercée par le conseil municipal de TADEN pendant les 11 années comparatives.



Pays de Dinan

Projet de création d'une filière d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux

Dans le cadre d'une mission de Développement Durable financée par le Conseil Régional, le Syndicat Mixte du Pays de Dinan mène un projet de création d'une filière d'approvisionnement de restauration collective en produits locaux dans le pays. Ce projet doit organiser les relations et tisser du lien entre l'offre et la demande sur l'ensemble des 80 communes du pays. Pour sa mise en œuvre programmée de mai 2012 à décembre 2014, ce projet se décline en 3 phases dont un état des lieux de l'offre et de la demande en produits locaux sur le territoire : 1292 exploitations agri-

coles, 169 établissements/collectivités recensés...

En tant que producteurs du pays de Dinan, vous avez reçu un courrier vous présentant ce projet ainsi qu'un questionnaire. Nous vous invitons à renseigner cette enquête et à la retourner au Syndicat Mixte sachant que cette phase consiste à vérifier l'hypothèse selon laquelle, les producteurs présents dans le pays de Dinan sont en recherche de débouchés, prêts à répondre aux attentes et à intégrer les contraintes de la restauration collective...

➔ **POUR PLUS
DE RENSEIGNEMENTS,
CONTACTER :**

Hélène HUET,
chargée d'étude restauration
collective/Produits locaux

helene.huet@pays-de-dinan.org

02 96 85 50 28

ou 02 96 85 36 37

Syndicat Mixte du Pays de DINAN
7, rue Victor Schoelcher
22100 DINAN

Une église

Un livre

Un évènement dans la vie culturelle de notre Commune doit être salué. Il s'agit de l'édition d'un livret sur l'Eglise Saint-Pierre de TADEN dont la présentation publique aura lieu mi-décembre.

C'est en lisant les pages de ce bel ouvrage si bien documenté et illustré que l'on s'aperçoit de l'importance du patrimoine religieux dans l'histoire d'un pays et de ses habitants.

L'église Saint-Pierre en est un exemple toujours vivant. Elle a traversé un millénaire de la vie de TADEN et plus largement du pays de Rance.

L'auteur, **Evelyne THOREUX**, mène dans ses pages une véritable enquête, agrémentée de documents iconographiques sur l'église et de photos des peintures médiévales découvertes. Ces dernières furent d'ailleurs le motif de l'inscription de ce joyau à l'inventaire des monuments historiques.

L'intérêt des lecteurs pour cette belle histoire ne fait aucun doute. Vous trouverez dans ce TADEN info un bon de souscription que je vous invite à remplir. Ce sera la récompense de l'auteure, de la toute nouvelle association TADEN CULTURE ET PATRIMOINE en charge de la diffusion de ce livre ainsi que du mécénat public et privé accompagnant ce devoir de mémoire.

Bertrand CLAUDEVILLE



Photo : Charles Montécot



Rose Levieil, bienfaitrice de Juziers



➤ Juziers, commune des Yvelines

Située sur la rive droite de la Seine, entre Mantes-La-Jolie et Meulan, Juziers est une commune de près de 4 000 habitants au riche passé historique. Son église, classée Monument historique dès 1850, en est le meilleur exemple avec sa nef du x^e siècle. Comme la plupart des communes de la région, Juziers a vécu pendant des siècles de la culture de la vigne, allant jusqu'à y consacrer un tiers de son territoire. C'est l'apparition du phylloxéra à la fin du xix^e siècle qui ruinera les vignobles de la vallée de la Seine. Sous le Second Empire, la commune devient un lieu de villégiature fort prisé par les Parisiens qui y séjournent le week-end ou pendant les vacances. Juziers gagnera même en célébrité grâce à deux de ses administrés, devenus ministres de Napoléon III. Mais c'est la ligne de chemin de fer mise en circulation en 1892, en doublon de la ligne joignant depuis 1843 Paris à Rouen par la rive gauche de la Seine, qui va grandement contribuer à son développement et à son industrialisation.

Parmi les notables qui ont marqué de leur empreinte la commune, figure un couple : Louis et Rose Levieil. Après avoir travaillé à Paris, ces deux "rentiers" de 42 ans se marient civilement à Juziers en 1862 et y achètent une maison au hameau d'Ablemont. Le couple n'aura pas d'enfant. En avril 1893, Rose rédige son testament et « institue pour légataire universelle la commune de Juziers, à la charge d'employer le montant de son legs, soit en revenu, soit en capital à des œuvres d'utilité publique et communale, notamment pour les écoles et les chemins ». Elle décède chez elle un mois plus tard et est inhumée civilement au cimetière de Juziers. La municipalité qui a en projet la construction d'une mairie avec d'un côté une école de garçons et de l'autre une école de filles se heurte au coût des travaux. Le legs considérable de Rose, d'un montant de 48 000 francs, va permettre la finalisation de ce projet ambitieux de 75 000 francs. La nouvelle mairie sera inaugurée en septembre 1900 au son de la

Marseillaise et... de l'hymne russe. Dans le cadre de l'Exposition Universelle, le président Emile Loubet vient en effet d'inaugurer le pont Alexandre III, symbole de l'amitié franco-russe.

En 1894, Louis Levieil, après avoir constaté combien il était difficile de transporter les cercueils des hameaux éloignés jusqu'au cimetière, offre un corbillard à la commune de Juziers aux conditions suivantes : « Il devra servir à tous les convois sans distinction de culte, le transport sera gratuit pour les enterrements civils et coûtera 5 francs dans les autres cas. Cette rétribution couvrira l'entretien du corbillard et le surplus devra être employé chaque année à l'achat de prix pour les jeux d'enfants organisés lors de la fête du 14 juillet. » À l'instar de son épouse, Louis Levieil institue la commune de Juziers pour légataire universelle avec, entre autres clauses, « l'achat chaque année de quatre livrets de la Caisse d'Épargne pour les 4 élèves les plus méritants de l'école et 60 francs de prix à distribuer par moitié aux garçons et aux filles ». Louis, fervent républicain mais aussi farouche anticlérical, meurt en 1907 et est inhumé civilement auprès de Rose en présence des libres-penseurs et francs-maçons de la région.

« Bon, d'accord » me direz-vous « mais en quoi cette histoire concerne-t-elle la commune de Taden » ? Patience... J'y arrive. Si je vous dis

que le nom de jeune fille de Mme Levieil était Bily et qu'elle était née dans notre commune en 1820 ; si j'ajoute qu'un mail d'une juziéroise me demandant si j'avais des renseignements sur Rose a piqué ma curiosité et m'a poussée à consulter les archives pour en savoir plus ; alors vous aurez la réponse. Laissez moi donc vous conter ce que j'ai pu apprendre sur la jeune Rose Bily de Taden.

➤ L'histoire de Rose Bily

Le parcours de Rose m'a d'autant plus intriguée qu'elle est née dans une famille excessivement modeste. Son père Germain Bily est marin à St Suliac. Il y fait la connaissance de Perrine Macé, originaire de notre commune et l'épouse en 1813. Le couple quitte Saint-Suliac et vient habiter à Taden au village de Potain, près des parents de Perrine : Pierre Macé et Anne Lorre, peut-être même chez eux. Germain est dit tantôt marin tantôt journalier, ce qui tend à prouver qu'il est marin sur les bancs de Terre Neuve. Rude vie pour ces hommes qui, en dehors des campagnes de pêche, devaient vendre leurs bras pour entretenir leur famille. Le couple va avoir 9 enfants de 1815 à 1833. Rose est la quatrième et naît à Potain le 17 décembre 1820. Après avoir habité un temps à La Jannais, la famille déménage à Dinan, rue St-Malo, un quartier misérable à l'époque.

Sur les recensements, on s'aperçoit que les garçons, marins comme leur père, vivent avec leurs parents par contre nulle trace des filles. Il faut dire qu'à l'époque elles sont placées toutes jeunes dans des fermes ou dans des familles bourgeoises. N'oublions pas qu'il a fallu attendre 1841 pour voir le travail des enfants de moins de 8 ans interdit et celui des 8 à 12 ans réglementé à pas plus de 8 heures par jour...

On trouve une Rosalie Bily de 16 ans domestique dans un hôtel de Dinan en 1836. L'âge correspond. L'orthographe des noms sur les recense-



ments de l'époque est souvent fantaisiste et les surnoms fréquents. S'il s'agit bien de Rose, comme je le pense, l'histoire est quelque peu romanesque car elle a dû alors croiser Victor Hugo. « L'Hôtel des Messageries », rue du château, là où elle travaillait, a en effet hébergé le célèbre écrivain et sa maîtresse Juliette Drouet en 1836, lors de leur passage à Dinan.

Sur le recensement de 1841, on ne trouve plus trace de Rose. Ses père, mère et frères habitent toujours rue de St-Malo. Son père est dit "handicapé du bras gauche", séquelle sans doute d'un accident, et toute la famille est "indigente". Où la jeune Rose travaille-t-elle à partir de 1840 ? Comment et quand arrive t-elle à Paris ? Je vais vous décevoir en vous avouant que nous n'en savons rien. L'état civil et la plupart des archives de Paris ont disparu dans un incendie, lors du sanglant épisode de La Commune. Nous avons juste appris que Julie, une des sœurs de Rose, était aussi partie à Paris et qu'elle y avait épousé en 1851 un certain M. Leclerc, tapissier de métier. Il sera le témoin de Rose lors de son mariage. Quelle vie Rose a-t-elle pu mener pour être si aisée dès 1860 ? A-t-elle économisé centime après centime, franc après franc, telle la fourmi de la fable ? Qui l'a conseillée dans ses placements ? A-t-elle hérité d'une personne chez qui elle travaillait ? Le mystère reste entier. Seul son contrat de mariage, daté d'août 1862, nous est parvenu et il est éloquent. Rose déclare « des diamants et bijoux dont il n'a été fait ni état, ni estimation, attendu que par leur nature ils étaient faciles à reconnaître ; des titres de rentes de l'État français ; des titres des États sardes et de nombreuses actions au porteur et obligations de différentes compagnies de chemin de fer ». C'est la vente de ces valeurs qui a permis la construction de la mairie-école.

Rose n'est jamais revenue en Bretagne, ni lors du décès de son père en 1848, ni lors de celui de sa mère en 1857. Elle n'a pas plus assisté aux mariages de ses frères, Jean en 1853 et Mathurin 3 ans plus tard. Elle n'a peut-être jamais su qu'elle avait des



neveux et nièces à Dinan et que sa sœur Anne, blanchisseuse, y vivait misérablement. Elle n'aura gardé de contact familial qu'avec sa sœur parisienne Julie. La petite misérable de Taden a pourtant appris à lire et à écrire, ce qui n'est sans doute pas le cas du reste de la famille. Rose a certes gagné de l'argent mais elle n'a jamais mené une vie dispendieuse. Tout juste a-t-elle eu à la fin de sa vie une employée de maison, à laquelle elle a du reste donné des meubles en héritage. Comme son époux, elle est devenue une fervente républicaine, partisane de l'émancipation de la femme. Au travers de son testament, elle a voulu aider ses concitoyens et surtout les enfants, elle qui n'avait pas pu en avoir. Elle n'aura en fait jamais oublié qui elle était, ni d'où elle venait. La commune de Juziers vient de donner à la nouvelle bibliothèque municipale le nom de Rose Bily.

➤ REMERCIEMENTS

Merci à Mme Gravot et MM. Leblond et Remiot de l'association « Juziers dans l'histoire ».

➤ ILLUSTRATIONS

La mairie de Juziers que le legs de Rose a permis de construire.

Le portrait de Rose est accroché dans la mairie.

La tombe de Rose et Louis Levieil est surmontée d'une colonne coiffée d'un bonnet phrygien et porte comme inscription : "La commune reconnaissante à ses bienfaiteurs."





Projet de restauration de l'église Saint-Pierre de Taden

Informations diverses

➡ 7 novembre 2001

1^{re} étude préalable à la restauration de l'église Saint-Pierre à TADEN a été confiée à Mme Frédérique LE BEC-HELLOU par délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2001.

Montant des honoraires de l'architecte DPLG – CESHMA :
4 210,00 € hors taxes.

➡ 23 mai 2003

Remise de l'étude préalable à la restauration de l'église par l'architecte le 23 mai 2003, après relevé de l'existant, réalisation des plans et analyse des travaux, pour un montant estimatif de travaux de 740 035,88 € hors taxes.

Compte tenu de l'estimation financière présentée, pas de décision de poursuivre immédiatement le projet de restauration de l'église Saint-Pierre.

➡ 15 février 2008

Une mission d'étude et d'analyse de travaux est confiée en 2007 à M. Luc JAMAIN, Ingénieur conseil ; un rapport diagnostic est transmis par celui-ci à la mairie le 15 février 2008.

➡ 27 mai 2010

Après analyse de ce rapport qui semble incomplet et de la qualité d'ingénieur conseil, le marché de maîtrise d'œuvre est confié à Mme Frédérique LE BEC, et signé le 27 mai 2010.

➡ 22 octobre 2010

En complément de l'étude préalable établie, Mme LE BEC a réalisé une

analyse complémentaire des charpentes de l'église. Le rapport des résultats de sondage des charpentes est remis par le maître d'œuvre à la mairie, le 22 octobre 2010.

➡ 8 novembre 2010

Lors de la réunion du 8 novembre 2010 en mairie, Mme LE BEC a présenté son rapport d'analyse des sondages de charpente.

Au cours de cette réunion ont été abordés les sujets suivants :

- Estimatif des travaux, suite à sondages,
- Retable et fresques : décision de préciser l'état du mur chevet par une dépose du retable et des sondages de présence d'autres fresques.
- Demande à M. l'Abbé GAULTIER de pouvoir libérer l'édifice religieux (date à définir).

➡ 1^{er} janvier 2011

Par correspondance du 2 décembre 2010, M. l'abbé Roland GAULTIER informe M. le Maire de son intention de renoncer à utiliser l'église de TADEN, à partir du 1^{er} janvier 2011 et pendant toute la durée des travaux de restauration.

➡ 5 janvier 2011

Une mission de dépose de retable central du mur chevet de l'église est confiée à l'entreprise « Atelier Co Réum » sise à 56310 BIEUZY LES EAUX pour un montant de 2 880,00 € hors taxes, devis signé le 5 janvier 2011.

➡ 8 février 2011

Suite à la dépose du retable, des recherches stratigraphiques des poly-

chromies ont été demandées à M. Joël MARIE, Conservateur et restaurateur en peintures. Un devis d'un montant de 2 800,00 € hors taxes a été signé le 8 février 2011.

Compte tenu « de la majestueuse représentation de la litre funéraire d'influence *Renaissance* d'une rareté extrême, la grande qualité picturale des peintures figuratives du XIV^e siècle justifiant pleinement leur intégration stratigraphique sur ce mur chevet » dixit M. MARIE.

➡ 10 mai 2011

La commission locale réunie le 10 mai 2011, en présence de Mme JABONSKI, Conservatrice de la DRAC, M. AUBERTIN Architecte ABF 22, Mme ROBERT Conservatrice des antiquités et objets d'art au Département 22 et de Mme LE BEC, a décidé de solliciter, auprès des services culturelles de la DRAC Bretagne, une demande de protection au titre des Monuments Historiques de l'ensemble du bâtiment ou partielle du mur chevet.

➡ 24 novembre 2011 15 mars 2012

M. le Préfet de Région, après avis des membres de la commission régionale du patrimoine réunis le 24 novembre 2011, sur proposition de M. le Directeur régional des affaires culturelles et « considérant que l'église Saint-Pierre de TADEN présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de la qualité iconographique et technique des peintures murales du chœur et de leur ancienneté » a signé l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Pierre à TADEN, en totalité, le 15 mars 2012.



➡ En cours

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

Suite à ce nouveau statut de l'église, Madame LE BEC, maître d'œuvre, doit intégrer au projet de restauration et de mise en valeur de l'église, les données tant architecturales que financières.

Mme LE BEC, assistée de M. Damien MAUPEU, économiste et sous-traitant de la maîtrise d'œuvre, retravaillent le dossier d'études et de consultation des entreprises, dans la seconde quinzaine du mois d'août 2012.

➡ À ce jour

Présentation du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) préparé par Mme Frédérique LE BEC et M. Damien MAUPEU, aux membres de la commission des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de TADEN.

Le vendredi 16 novembre 2012 à 10h, salle des commissions de la mairie de TADEN.

Après accord des membres de la commission sur le projet de D.C.E. présenté par les maîtres d'œuvre, celui-ci devra être soumis pour avis aux services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C. Région Bretagne).

AVIS DES SERVICES DE L'ÉTAT

Le dossier en phase projet / DCE devra alors être soumis pour avis à la DRAC (Mme JABLONSKI), au Département 22 (Mme ROBERT), et au STAP 22 – ABF (M. AUBERTIN).

DCE / CONSULTATION DES ENTREPRISES PAR PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Après avis favorable des différents services de l'Etat, ci-dessus rappelés, la consultation auprès des entreprises pourra être réalisée par appel d'offres.

COMMISSION LOCALE D'OUVERTURE DES OFFRES APRÈS ANALYSE PAR LE M.O.

La commission d'ouverture des plis se réunira pour étudier les offres des divers lots et retenir les entreprises les mieux disantes en conformité avec le règlement de la consultation (critères de choix des candidats).

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal délibéreront pour retenir les entreprises titulaires, pour autoriser M. le

Maire à signer les marchés et solliciter les subventions et aides financières auprès des services de l'État et autres organismes (Sauvegarde de l'art français...).

COMMENCEMENT DES TRAVAUX

Seulement après attribution des aides potentielles (DRAC...), les entreprises pourront alors commencer les travaux de restauration de l'église sous la maîtrise d'œuvre de Mme Frédérique LE BEC.

Loïc MENARD



Journée du patrimoine

Comme tous les ans, le manoir de la Grand'Cour ouvrait ses portes lors des journées du patrimoine le dimanche 16 septembre. À cette occasion les personnes ont pu également visiter l'église St-Pierre qui est actuellement fermée pour travaux et

admirer les peintures qu'elle renferme ! Nous avons compté une petite centaine de visiteurs qui ont apprécié les commentaires de Mme Thoreux.

Un grand merci à Évelyne pour son dévouement.



La **vie** de nos **écoles**

➤ **École des Forges de Trélat : des effectifs en augmentation**

Depuis quelques années, l'école élémentaire de Trélat voit les effectifs de ses élèves augmenter "doucement mais sûrement".

92 élèves de CP à CM2 étaient inscrits dans cette école lors de la rentrée 2012.

Mais une disposition de dernière minute a fait passer le nombre d'élèves de 92 à 101.



En effet, afin d'alléger quelque peu les classes surchargées de l'école maternelle de Taden, les enseignants ont convenu d'intégrer 9 enfants de grande section (les plus âgés). Bien entendu, les parents concernés ont été informés, et tout a été fait pour que leur venue à Trélat se fasse dans les meilleures conditions possibles avec l'embauche d'une ATSEM, notamment. Il a d'ailleurs été rappelé que cette mesure était exceptionnelle et transitoire et qu'un dossier d'ouverture de classe serait vraisemblablement constitué par les enseignants en vue de la prochaine rentrée.

En tout cas, les enfants de grande section se sont rapidement et parfaitement adaptés à leur nouvelle école et ont rejoint avec bonheur les autres enfants répartis dans les 4 classes.

L'équipe des enseignants, quant à elle, n'a pas changé.

On retrouve donc Chloé Chevy pour la classe de GS-CP (24 élèves), Erica Vignon pour la classe de CP-CE1 (26 élèves), Jean-Luc Joan pour la classe de CE2-CM1



(25 élèves) et Estelle Guinard pour la classe de CM1-CM2 (26 élèves). Mais il y a aussi les autres adultes qui appartiennent à la communauté éducative : Stéphane Gédouin qui assure le remplacement de Jean-Luc Joan, le lundi (décharge de direction), Arlette Defernez et Laurence Noury, EVS-AVS et Sylvaine Davy, ATSEM.

Toute cette équipe est de nouveau prête et résolue à faire progresser chaque élève, quel que soit son niveau.

On retrouvera aussi, cette année encore, un ensemble de dispositifs dont les élèves bénéficieront tels que : l'aide personnalisée, l'aide aux devoirs (démarrage le 15 octobre), la bibliothèque de l'école, la bibliothèque de Taden, les projets divers (musique, EPS, sciences, rallye-lecture...), bref, une année qui s'annonce encore bien chargée et riche en événements divers !

Rentrée scolaire 2013/2014

Information importante aux parents

Recensement et inscription des enfants de trois ans

Les parents d'enfants nés au cours de l'année 2010 et au 1^{er} trimestre 2011 doivent informer le service d'accueil de la Mairie de TADEN, impérativement AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2012, de l'inscription ou non de leur(s) enfant(s) à la rentrée scolaire 2013/2014 à l'école maternelle du Moulin à TADEN.

➤ **L'école du Moulin**

Cette rentrée 2012 aura connu quelques bouleversements, étant donné le nombre croissant d'enfants inscrits en classes maternelle.

- En effet afin de ne pas surcharger les classes, et surtout pour le bien de nos enfants, c'est après consultation de l'inspection académique, que neuf enfants de grande section maternelle, (les plus âgés), ont intégré la classe de CP sous la

responsabilité de Mme Chevy à l'école des Forges de Trélat.

- La municipalité a bien sûr été très attentive pour ne pas perturber cette classe et lui permettre de suivre l'enseignement correspondant à leur section. Il a été mis à disposition de l'enseignante Sylvaine qui assure les fonctions d'Atsem.
- En maternelle, 54 enfants scolarisés, répartis de façon à peu près égale entre nos deux enseignants affectés à notre école du Moulin, en l'occur-

rence, M. Draghi (Directeur) et Mme Cuvelier.

- Ces enseignants sont accompagnés dans leurs tâches par deux ATSEM faisant partie du personnel communal ; Sylvie et Emilie qui elles aussi se dévouent sans compter pour le bon fonctionnement de notre école.
- De nombreux projets pédagogiques sont en cours d'élaboration, nous aurons l'occasion d'en reparler après les conseils d'école.





La Cuisine Scolaire

- Pour alimenter tout ce petit monde nous faisons confiance à notre cuisinier Christophe qui élabore ses menus avec des produits frais, de préférence locaux en suivant les conseils d'une diététicienne.
- Le personnel communal assure le service tant au restaurant de maternelle que celui de l'école élémentaire.

L'Encadrement du temps de repas

- Le temps de restauration est placé sous la responsabilité de la municipalité. Il est quelque peu différent suivant que l'on soit en primaire ou en maternelle.

En maternelle, un seul service et une surveillance assurée par nos ATSEM Emilie et Sylvie accompagnées de Pierrette, Valérie et Christophe.

En primaire, deux services sont proposés, ils sont assurés par Marie-Thérèse C, Joséfa et Myriam tandis que la surveillance de cour est confiée à notre animateur communal (Jessy) accompagné cette année par Mme Marie-Thérèse J.

Les Garderies

- Deux garderies sont en place : une à Taden l'autre à Trélat, elles fonction-

nent de 7h30 le matin jusqu'à l'entrée en classe et le soir à partir de la sortie jusqu'à 19 h.

- Une participation financière est demandée uniquement après 17h30.

Celles-ci sont assurées par du personnel communal à savoir :

Myriam et Marie-Thérèse J. à Taden et Jessy et Marie-Thérèse C. à Trélat

- Nous souhaitons que pour le bon fonctionnement de ces dernières les enfants qui les fréquentent soient assidus dans chaque garderie et que les parents n'oublient pas d'informer par écrit les responsables de toutes modifications qui pourraient intervenir.

Le Transport scolaire

Une liaison par car est assurée entre nos deux écoles le matin et le soir avec passage dans différents quartiers de la commune. Si vous souhaitez que ce service perdure nous aimerions une plus grande régularité dans l'utilisation de ce transport. Ce n'est pas "je prends et je ne prends pas". Trop souvent faute d'informations, les personnels ne savent

plus qui doit prendre ou non le car avec tout ce que l'on peut imaginer comme incidences... Nous n'osons même pas y penser.

- Merci donc de votre compréhension car c'est avant tout pour le bien de vos enfants.

Départ en retraite

- Après de nombreuses années au service de nos écoles Édith vient de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée, nous lui souhaitons de passer des moments heureux pour cette nouvelle vie qui commence et de profiter pleinement de sa petite famille. Bonne et heureuse retraite Édith.



La bibliothèque de Taden

L'équipe constituée de Jeanine JAMET (Responsable), Annick LETIRANT, Monique LEBRUN et Marie-Thérèse VAUDELET est à votre service tout au long de l'année pour vous conseiller dans le choix de vos lectures.

Près de 7000 ouvrages sont à votre disposition, romans, policiers, biographies et récits peuvent intéresser les adultes, tandis que les enfants se tourneront davantage vers des albums, contes et bandes dessinées ainsi que des documentaires

Tous les ans la bibliothèque s'enrichit d'environ 150 livres sélectionnés parmi les plus récents mais aussi par affinités de nos lectrices et lecteurs de tous âges. La municipalité met une

subvention de 2 000 € pour l'acquisition de ces livres.

Les fournisseurs de notre bibliothèque sont les librairies dinannaises « Les Rouairies » pour les adultes et « Le Grenier » pour la catégorie enfants.

Les écoles communales ne sont pas en reste puisqu'elles viennent assez fréquemment nous visiter tout au long de l'année (l'école maternelle et primaire environ 4 fois par an) tandis que le jardin d'enfants et les assistantes maternelles gérés par la CODI interviennent environ 3 fois par trimestre.

Toute l'équipe vous invite à venir les rencontrer.



➤ CÔTÉ PRATIQUE

Bibliothèque municipale de Taden
23, rue Guérault (près de l'école maternelle du Moulin)
Tarif pour une famille et année : 10 €

➤ Horaires d'ouverture

Lundi : 16h/18h
Mercredi : 16h/18h
Samedi : 10h/11h30

Pour éviter la grippe, il faut plus que de la chance

La grippe est une infection respiratoire aiguë. Cette maladie, contagieuse et fréquente, peut avoir des conséquences graves sur les personnes les plus fragiles.

Seul le vaccin permet d'être protégé contre la grippe. L'immunité contre le virus apparaît quinze jours après la vaccination, il est donc important de

se faire vacciner au plus tôt, avant l'apparition des premiers cas de grippe.

La MSA incite tous ses assurés à se faire vacciner avant le 31 janvier 2013.

Pour les personnes à risques*, la MSA prend en charge le vaccin à 100%. Ces personnes reçoivent un courrier où la démarche à suivre est indiquée.

Seul le vaccin vous permet d'être protégé contre la grippe. Alors cette année, ne prenez pas le vaccin en grippe !

*Toutes les femmes enceintes, les personnes obèses, l'entourage de nourrissons présentant des facteurs de risques, les personnes atteintes de certaines affections de longue durée ou d'une maladie respiratoire chronique et les assurés de 65 ans et plus.

Repas de quartier La Toise

La 9^e année s'est déroulée sous un magnifique soleil.

C'est autour d'un repas convivial, que cette quarantaine de convives ont passé cette journée basée sur le mixage des générations, avec le doyen de l'assemblée Louis Breton âgé de 94 ans et la plus jeune Émilie âgée de 20 ans.

Avant de passer à table, les habitants du lieu-dit La Toise en compagnie de M. Bertrand Claudeville Maire, ont observé une minute de silence en mémoire de M. Alain Thébault, décédé tragiquement il y a quelques mois.



Brûlage des déchets verts

Arrêté préfectoral, brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires.

Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage.

Toutefois les plantes invasives ou malades à éliminer, sont acceptées dans le centre d'incinération d'ordures ménagères suivant :

- Idex Environnement Bretagne lieu-dit Les Landes Basses, Taden

L'arrêté complet peut-être consulté à la Mairie.

➤ RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL

Extrait concernant l'élimination des déchets par les particuliers ...

Le règlement sanitaire départemental, (RSD) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés. À ce propos, l'article 84 stipule clairement que "le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit".

Les déchets verts issus des jardins entrent donc bien dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés dont le brûlage est interdit par l'article 84 du RSD.

Article 84 - Élimination des déchets

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le code de la santé publique.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.

Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.

Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental d'hygiène.

Ces dérogations ne peuvent être accordées que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé pour éliminer les déchets produits par le pétitionnaire.

Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.

Les incinérateurs utilisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne les caractéristiques de leurs rejets.

Article 85 - Élimination des déchets encombrants d'origine ménagère

L'abandon sur la voie publique ou en tout autre lieu des déchets encombrants est interdit.

Dans les immeubles collectifs, si la disposition des lieux le permet, un local de stockage des déchets encombrants en vue de leur enlèvement doit être aménagé.

Le stockage de ces objets ne doit en aucun cas occasionner une gêne pour les occupants des immeubles.

La présentation sur la voie publique des déchets encombrants d'origine ménagère en vue de leur enlèvement par le service de collecte doit s'effectuer conformément aux indications fournies par l'autorité municipale.

S'il n'existe pas de service spécial de collecte, les particuliers doivent déposer leurs déchets encombrants en un lieu désigné par l'autorité municipale qui en assure l'élimination.

Rappel des principales dispositions contre les incendies de forêts et landes ainsi que de l'usage du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets dans le département des Côtes-d'Armor

Nature et type d'usage du feu	Lieux concernés	
	Zones à risque incendie : dans les bois, forêts, plantations, landes et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres, ainsi que dans les voies qui les traversent	Autres lieux
Jeter des objets incandescents	Interdit toute l'année	
Fumer	Interdit du 1 ^{er} juillet au 30 septembre Interdit lorsque le risque "incendie" est classé fort	Voir réglementation
Barbecues, méchouis, feux de camp	1 - autorité pour les seuls propriétaires et ayants-droits 2 - respect de préconisations techniques en tout temps 3 - interdiction lorsque le risque "incendie" est classé fort 4 - autorisation du maire obligatoire du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Non réglementé
Travaux à l'aide de matériel susceptible de provoquer des départs de feux	Interdit lorsque le risque "incendie" est classé fort	Non réglementé
Incinération déchets verts pour les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage	Interdit toute l'année	



➤ MANIFESTATIONS 2013

Calendrier

- Mardi 8 janvier
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Club de l'Amitié - Salle MTL
- Mercredi 9 janvier
VŒUX DU MAIRE
Municipalité - Salle MTL
- Jeudi 17 janvier
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Taden, Culture et Patrimoine
Salle du Courtil
- Vendredi 18 janvier
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Taden Animations - Neuville
- Dimanche 20 janvier
GALETTE DES ROIS
Football - Salle MTL
- Mercredi 23 janvier
GALETTE DES ROIS
Entrez dans la Danse - Salle MTL
- Dimanche 10 février
THÉ DANSANT
Club de l'Amitié - Salle MTL
- Vendredi 22 février
POTÉE
Club de l'Amitié - Neuville
- Samedi 23 février
FEST-NOZ
Note Buissonnière - Salle MTL
- Samedi 2 mars
REPAS
Amicale des chasseurs - Salle MTL
- Lundi 4 mars
CONCOURS DE BELOTE
Club de l'Amitié - Salle MTL
- Samedi 9 mars
CONCOURS D'ALUETTE
Club de l'Amitié - Neuville
- Samedi 16 mars
COUSCOUS
Football - Salle MTL
- Samedi 23 mars
COUSCOUS
Club de l'Amitié - Salle MTL
- Mercredi 27 mars
POTÉE
Entrez dans la Danse - Salle MTL
- Dimanche 28 avril
PÊCHERIE
Football - Étang de Trélat

Si vous êtes confronté(e) à la violence, **ne restez pas seul(e).**

Venez nous rencontrer pour trouver le soutien nécessaire afin de faire évoluer votre situation, à votre rythme.

L'Espace Femmes du Pays de Dinan est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui saura vous accueillir et prendre du temps avec vous.

Vous y trouverez écoute, compréhension et soutien et des personnes qualifiées vous aideront dans vos démarches.

S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, prenez contact par téléphone ou par mail et nous vous recontacterons.

➤ Accueil pour victimes de violences conjugales

Tél. 02 96 85 60 02 (ligne directe)

Permanences le mardi de 9h30 à 12h et les jeudis et vendredis de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 (avec ou sans rendez-vous).

Contact : **Annie OLLAGNIER**

Mail : espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net

➤ Accueil pour victimes de violences sexuelles

Tél. 02 96 85 60 05 (ligne directe)

Permanences le jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 14h à 16h (avec ou sans rendez-vous).

Contact : **Christiana BAPTISTE**

Mail : christiana.espacefemmes@cegetel.net

➤ CONTACT

Espace Femmes
02 96 85 60 01 (standard)
7, rue Victor Schoelcher
22100 DINAN

➤ Ouverture

Le mardi de 9h30 à 12h
et les jeudis et vendredis
de 9h30 à 12h
et de 14h à 17h30



Aides aux études

Année scolaire 2012-2013

Nature de l'aide	Conditions	Montants En fonction des revenus familiaux
Prêts aux Étudiants*	> Le prêt est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée en Côtes-d'Armor. Il est remboursable à compter d'un an après la fin des études du bénéficiaire. L'indice d'actualisation applicable est de 1,5 % par an et par prêt. Un maximum de 5 prêts peut être accordé au cours du cursus étudiant.	500 € OU 1 000 € OU 1 500 €
Prime à la mobilité individuelle*	> Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricains effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger.	de 150 € à 1 200 € Selon la durée et le pays
Aides aux études secondaires (Collégiens)	> Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes-d'Armor.	200 €

*Le bénéfice des prêts et aides à la mobilité individuelle est étendu à :

- toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à 53% du SMIC
- toute formation à caractère sanitaire et social conventionnées et accessibles à des diplômes de niveau V, dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET RETRAIT DES DOSSIERS :

Maison du Département
7, rue Victor Schoelcher - CS 96370 - 22106 DINAN Cedex
Tél. 02.96.80.00.80 - contactmddd@cg22.fr

Dossier suivi par : Mme Vuylsteker - 02 96 80 00 93
Les dossiers sont également téléchargeables sur le site du CG22.fr rubrique
Citoyenneté - L'éducation - Les aides aux études.

Promotion du 14 juillet 2012

Médaille d'honneur du travail - Secteur Privé

Argent	Mme TAMBURINI Florence, TADEN - Responsable administratif et financier, VOLLMER FRANCE à QUÉVERT Mme THIBAUT Muriel, TADEN - Employée de Banque, LCL CRÉDIT LYONNAIS à VILLEJUIF M. VINET Philippe, TADEN - Responsable des achats, S.A.S. ERNEST MENARD à PLANCOËT
Vermeil	Mme DEFOULOY Patricia, TADEN - Technicienne des métiers de la banque, BNP PARIBAS - GPAC BRETAGNE à SAINT-GRÉGOIRE M. LE TIRAN Jean-Paul, TADEN - Cadre social, GIE AG2R à PARIS Mme LEPETIT Marylène, TADEN - Technicienne des métiers de la banque, BNP PARIBAS - GPAC BRETAGNE à SAINT-GRÉGOIRE
Or	M. BLAIN Philippe, TADEN - Électricien, EURL LORRE à DINAN M. BOISSIÈRE Jean-Luc, TADEN - Électricien, EURL LORRE à DINAN

MANIFESTATIONS

Calendrier (suite)

- Dimanche 12 mai
TRIATHLON
CEPS Dinan Armor
Bords de Rance
- Dimanche 12 mai
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Football - *Trélat*
- Samedi 18 et dimanche 19 mai
ANIMATION ATOURS DES PLANTES
Mille et une plante - *Taden*
- Vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin
TOURNOI DE FOOT
Football - *Trélat*
- Dimanche 2 juin
THÉ DANSANT
Club de l'Amitié - *Salle MTL*
- Dimanche 9 juin
PÊCHERIE
Amicale des chasseurs
Étang de Trélat
- Samedi 22 juin
FEU DE LA ST-JEAN
Taden Animations
- Samedi 29 juin
KERMESSE DES ÉCOLES
- Dimanche 30 juin
REPAS DE FIN D'ANNÉE
Entrez dans la Danse - *Salle MTL*
- Dimanche 7 juillet
VIDE GRENIER
Taden Animations - *Manoir*
- Dimanche 18 août
VIDE GRENIER
Taden Animations - *Manoir*
- Mercredi 4 septembre
GRILLADES
Club de l'Amitié - *Neuville*
- Dimanche 29 septembre
THÉ DANSANT
Club de l'Amitié - *Salle MTL*
- Lundi 14 octobre
CONCOURS DE BELOTE
Club de l'amitié - *Neuville*
- Samedi 2 novembre
CHOUROUTE
Club de l'Amitié - *Salle MTL*
- Samedi 9 novembre
REPAS
Triathlon - *Salle MTL*



MANIFESTATIONS

Calendrier (suite)

Dimanche 17 novembre
THÉ DANSANT
Club de l'Amitié - Salle MTL

Mercredi 20 novembre
COUSCOUS
Entrez dans la Danse - Salle MTL

Samedi 23 novembre
CONCOURS D'ALUETTE
Club de l'Amitié - Neuville

Samedi 7 décembre
REPAS DE NOËL
Club de l'Amitié - Salle MTL

Vendredi 13 décembre
ARBRE DE NOËL
Amicale Laïque - Salle MTL

Dimanche 15 décembre
MARCHÉ DE NOËL
Taden Animations - Manoir

Dimanche 29 décembre
THÉ DANSANT
Club de l'amitié - Salle MTL

Médaille d'honneur du travail Régionale, départementale et communale - Secteur Public

Argent	3 élus pour 20 ans de mandat local : M. JAMET Bernard, élu conseiller municipal et adjoint en 1983 Mme VOISIN Marie-Joseph et M. GOUPIL Daniel, élus conseillers municipaux en 1989
Or	35 ans de mandat local : M. CLAUDEVILLE Bertrand, adjoint de 1977 à 1995 et Maire depuis 1995 Employé territorial (service public et service militaire) : M. MENARD Loïc, attaché territorial principal - Secrétaire général de 1978 à 1999 à la ville de DINAN et de 1999 à 2012 à la mairie de TADEN

MENARD Loïc



VOISIN Marie-Joseph



JAMET Bernard



GOUPIL Daniel



CLAUDEVILLE Bertrand



Ma ruche, je la déclare !

En santé animale, aucune surveillance, aucune action sanitaire n'est envisageable sans pouvoir situer le lieu de vie des animaux et bien sûr sans pouvoir dialoguer avec leurs propriétaires. C'est là, toute l'importance de la déclaration des ruchers.

➤ Explications

L'identification reste le premier maillon de toute action sanitaire. C'est vrai pour les abeilles comme pour les bovins, ovins, caprins, volailles... Le législateur ne s'y trompe d'ailleurs pas, rendant depuis 2010 la déclaration des ruchers obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1^{ère} ruche. Les professionnels, avec l'appui des GDS Apicoles et de GDS Bretagne, veillent à obtenir tous les ans 100% de déclaration.

➤ Comment déclarer ses ruches ?

Les apiculteurs ayant déjà fait leur déclaration en 2010 et 2011, peuvent se rendre sur le site internet gouvernemental : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> pour déclarer leurs ruchers.

Les autres doivent faire une déclaration « papier ». Pour cela, il suffit de remplir un formulaire **CERFA n° 13995*01** (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental).

➤ Un geste citoyen et responsable

Vous avez des abeilles ? Alors déclarez vos ruches. Faites le tout de suite, sans attendre, sans remettre à demain. De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez concrètement à la lutte contre les maladies (loque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles.

➤ À propos des groupements de défense sanitaire

Les Groupements de Défense Sanitaire sont des associations d'éleveurs dont la mission est la protection de la santé des animaux. Ils mettent en place des

actions de prévention, d'assainissement et apportent un appui technique et financier à leurs adhérents.

www.gdsbretagne.fr

Tout apiculteur, amateur comme professionnel, doit obligatoirement faire la déclaration de ses ruchers chaque année, et ce, dès la 1^{ère} ruche.

L'objectif de cette déclaration, strictement sanitaire, doit conduire à une meilleure maîtrise sanitaire en apiculture et donc à mieux soutenir les apiculteurs en cas de crise sanitaire grave.

Acteur majeur dans le domaine du conseil et de la prévention sanitaire, GDS Bretagne sensibilise l'ensemble des acteurs de la filière apicole Bretonne.

Appels d'urgence

Comme suite aux derniers événements sur la RD2 avec le tracteur et la tonne à lisier et aux différents appels échoués sur le portable du chef d'antenne ou au centre d'entretien routier à Aucaleuc, je voudrais porter à votre connaissance l'organisation de notre service face à ces événements.

Tout d'abord, pendant la journée normale du lundi au vendredi de 8h-12h et 13h30-17h30 (période hivernale 8h-12h et 13h30-16h54) les agents peuvent être sollicités. Cependant, ils sont sur les chantiers qui peuvent être éloignés du lieu de l'incident, ce qui nécessite un délai de route sans compter la récupération du matériel nécessaire, panneaux ou absorbant par exemple.

➤ CONTACT

Philippe LE BARBIER
Chef de l'Antenne Routière de DINAN
02.96.39.25.58 - 06.73.01.89.60
LEBARBIERPhilippe@cg22.fr

➤ Entrées téléphonique

Pendant les heures normales d'ouverture :
8h-12h et 13h30-17h30
MDD DINAN Accueil Agence Technique

au **02 96 80 05 08**

Pendant les heures de **12h à 13h30** ou après **17h30**,
samedi et dimanche et jours fériés, faire le :

17 ou 18 ou 112

Numéros d'entrée Urgence qui répercutent sur un coordonnateur départemental Sécurité puis une équipe d'astreinte de la MDD DINAN équipé d'un fourgon de Service d'Intervention d'Urgence pré-équipé en signalisation et matériels de base.

Nota : en fonction du planning, les agents peuvent venir de Broons, Matignon, Jugon... d'où un délai de route.



Quel mode d'accueil choisir pour votre enfant ?

➔ À qui le confier ?

➔ Comment ?

➔ À quel coût ?

➔ Quelles aides ?

➔ Etc.

Petite Enfance

(Les structures d'accueil collectif)

Sur inscription uniquement :

RPAM CODI : 02.96.87.52.78

CAF : 02.96.87.49.91



Planning des réunions d'information

DATE	HEURES	LIEU
Vendredi 14 septembre	de 14h à 16h	Communauté de communes de Dinan*
Mardi 9 octobre	de 18h à 20h	Antenne CAF Dinan*
Vendredi 16 novembre	de 14h à 16h	Communauté de communes de Dinan*
Mardi 11 décembre	de 18h à 20h	Antenne CAF Dinan*
Vendredi 18 janvier	de 14h à 16h	Communauté de communes de Dinan*
Mardi 12 février	de 18h à 20h	Antenne CAF Dinan*
Vendredi 15 mars	de 14h à 16h	Communauté de communes de Dinan*
Mardi 16 avril	de 18h à 20h	Antenne CAF Dinan*
Vendredi 17 mai	de 14h à 16h	Communauté de communes de Dinan*
Mardi 11 juin	de 18h à 20h	Antenne CAF Dinan*

*Antenne CAF : centre social 5 bis, rue Gambetta - 22100 DINAN.

*Communauté de communes de DINAN (CODI) : 34, rue Bertrand Robidou - 22100 DINAN.

Cartaplac

Nouveau service carte grise à Dinan

Suite à la fermeture du service carte grise de la sous-préfecture de Dinan, une agence automobile de services, pionnière dans la démarche carte grise de proximité, vient d'ouvrir à Dinan, au 27 rue des Rouairies, CARTAPLAC est un service professionnel habilité par la Préfecture et agréé par le Trésor Public, il propose d'effectuer votre démarche sans même remplir les formulaires grâce à un nouveau logiciel spécifique. Relié à l'A.N.T.S. (Agence Nationale de Titres Sécurisés), CARTAPLAC gère toutes les démarches cartes grises, pour tous les types de véhicules, neufs ou d'occasion et pour tous les départements.

CARTAPLAC offre également un service de réalisation de plaques d'immatriculation en aluminium ou en PVC, directement sur place avec toutes les régions et numéros de départements au choix.

Les formats de plaque sont adaptés à tous les véhicules : auto, moto, cyclo,

utilitaire, camion, remorque, caravane... Et comme dans toutes les Agences CARTAPLAC, un espace boutique propose des accessoires de sécurité pour les usagers, du triangle et gilet, en passant par les éthylotests, extincteur pour voiture, et trousse de secours... Des accessoires indispensables pour l'auto, obligatoires ou préconisés par la sécurité routière.

CONTACT

CARTAPLAC
27, rue des Rouairies
22100 DINAN
Tél./Fax 02.96.80.44.77
dinan@cartaplac.com
www.cartaplac.com

Horaires d'ouverture
 Du lundi au vendredi :
 9h/12h - 13h/17h
 Samedi : 9h/12h



Votre Auto à la Carte !

CITADINE A PETIT PRIX

SERVICE CARTE GRISE

PLAQUE D'IMMATHICULATION

ACCESSOIRE DE SECURITE

GARANTIE MECANIQUE

Un tout Nouveau Service de Proximité à Dinan !





Accès déchèterie : demandez votre badge !

Dès aujourd'hui, pensez à remplir votre formulaire d'accès en déchèteries pour obtenir votre badge. Vous pouvez le retirer :

- sur le site internet de la CODI,
- en déchèterie,
- à l'accueil de la CODI,
- dans votre mairie.

Ce badge sera indispensable au 1^{er} janvier prochain pour venir déposer des déchets dans l'une de vos déchèteries – Landes Fleuries ou Conillé.

Ce choix de contrôle d'accès s'est avéré nécessaire face aux nombreux dépôts de déchets par des personnes n'habitant pas le territoire. De plus il permettra d'améliorer l'accueil des usagers et, par conséquent, la qualité de tri puisque les gardiens seront plus disponibles pour orienter vers les filières de revalorisation.

Pour les personnes qui venaient très régulièrement en déchèteries, ça sera l'occasion d'adopter un nouveau mode de tri :

Pour les déchets verts vous pouvez composter*, utiliser le système de mulching de votre tondeuse (si elle le possède)...

Pour le verre, les journaux... pensez aux conteneurs d'apport volontaire présents dans toutes les communes du territoire.

En cas de dépassement des 12 passages, il y aura toujours possibilité de racheter un ou plusieurs passages supplémentaires.

*La CODI propose 2 types de composteur : 400 litres (10 €) ou 600 litres (13 €), avec son bioseau et une plaquette vous expliquant tout le principe du compostage.



RENSEIGNEMENTS

02.96.87.72.72

Animal en divagation

Vous constatez la présence d'un animal errant dans votre quartier. **Que faire ?**

Appeler la mairie de Taden (02 96 87 63 50) aux heures d'ouverture en précisant le type d'animal et son état (agressif ou non), celle-ci délèguera une personne se chargeant de récupérer le chat ou le chien (ou autres...).

Après cette intervention, les services de la Mairie contacteront l'Agence **Chenil Service** de Plérin qui procèdera à la prise en charge de l'animal.





En attendant **le printemps**

Avec l'arrivée des premiers jours de l'automne, l'heure est au lavage de la tondeuse, au ramassage des feuilles mortes et à la préparation du printemps. Pour apercevoir dès le mois de janvier des premières couleurs fleuries, les bulbes doivent être plantés dès à présent. Il n'y a donc plus de temps à perdre.

À peine l'été déjà parti que les jardiniers s'affairent à préparer les futures plantations, qui fleuriront leur pré carré dès le mois de mars. Pour y parvenir, les bulbes doivent être mis en terre très tôt, entre septembre et novembre. Car contrairement à ce que pensent les néophytes, les bulbes doivent passer l'hiver au frais pour offrir des floraisons précoces qui seront synonymes de retour du printemps. Il ne faut toutefois pas se tromper entre les espèces, car si les glaïeuls, dahlias ou encore bégonias ne supportent pas les gelées, ce n'est pas le cas des tulipes, jacinthes, narcisses, anémones et autres perce-neige.

➤ **Quelles règles à suivre ?**

Pour réussir ses plantations, il faut d'abord choisir où l'on souhaite les positionner. Massifs, plates-bandes, pelouse ou encore en jardinières pour améliorer vos balcons, il n'y a pas de règle mais plusieurs options, selon ses envies. Cet endroit doit être parfaitement ensoleillé ou à mi-ombre, sauf pour les perce-neige qui s'accommodent parfaitement d'un environnement moins favorable. La terre

doit également être drainée, l'humidité étant l'ennemi n°1 de ces futures fleurs. La seconde étape consiste à s'armer d'une bêche pour retirer au préalable la pelouse, désherber, tout en n'oubliant pas d'arracher les racines afin de faciliter la pousse. Réaliser ensuite un trou afin d'y déposer les bulbes au fond, sans laisser de place pour éviter que de l'air s'y introduise. Il est possible de déposer dans ce trou un peu de sable, pour justement améliorer le drainage. Mieux vaut éviter de planter les bulbes trop mous ou pire, ceux qui présentent déjà des signes de moisissures.

➤ **La technique**

Les bulbes doivent être introduits à une profondeur égale à deux, voire trois fois leur hauteur, selon les espèces. Il est recommandé d'utiliser de l'engrais spécifique pour mettre toutes les chances de son côté. N'oubliez surtout pas d'arroser pour favoriser l'ancrage, puis la pousse. Pour un massif, il est conseillé de mélanger les espèces et de les planter à la même période pour un effet visuel appréciable quelques mois plus tard.

Si vous préférez semer directement en pelouse, jetez en l'air les bulbes puis plantez-les à l'endroit où le hasard les aura conduits.

➤ **Les bons réflexes**

Pendant cette période automnale, n'oubliez pas de rentrer les plantes en pots pour éviter un accident dû au gel. Après avoir passé une dernière fois la tondeuse, il faut la nettoyer puis la stocker, à l'abri des précipitations pour faciliter son redémarrage, après l'avoir fait entretenir. Dans le jardin, il est temps de faire un dernier coup de ménage en élaguant les arbres, sans toutefois s'emporter et réaliser des coupes trop sévères qui les fragiliseraient. Le jardinier sera encore bien occupé en taillant les rosiers puis en plantant dans le potager les choux de printemps, les salades d'hiver ou les derniers petits radis, qui devront être impérativement protégés du gel et placés sous les rayons du soleil. Après avoir enchaîné ces dernières tâches, le jardinier se retirera dans sa maison, pour un repos bien mérité, en attendant les premiers signes d'arrivée du printemps avec l'apparition des plantes dès le mois de mars.



Cupcakes

➤ environ 10 gâteaux

➤ Coût de la recette :

€ € €

➤ Niveau de difficulté :



➤ Temps de cuisson :

🕒 25 à 30 min



➤ Ingrédients

Le gâteau :

- 2 œufs
- 100 g de sucre
- 120 g de farine
- Levure
- 120 g de beurre fondu
- 100 g de chocolat (noir ou au lait)

Le glaçage :

- 125 g de beurre ramolli (surtout pas fondu)
- 3 tasses à café de sucre glace
- 1 cuillère à café d'extrait de vanille
- Colorant (bleu, rouge, vert, jaune, rose...)

➤ VOTRE RECETTE ICI

Si vous aussi
vous souhaitez,
diffuser votre recette
(avec photo),
merci de l'adresser
à la Mairie ou sur le site :
www.villetaden.com,
onglet contact / service
communication.

➤ Préparation

Gâteau :

- 1_ Préchauffer le four à 180°.
- 2_ Battre les œufs et le sucre.
- 3_ Ajouter la farine et la levure.
- 4_ Faire fondre le beurre et le chocolat ensemble au bain-marie et ajouter-les au mélange.
- 5_ Mélanger.
- 6_ Remplir chaque moule individuel au 2/3 et pas plus haut.
- 7_ Enfourner pour 25 à 30 minutes.

Glaçage :

- 1_ Battre le beurre ramolli, le sucre glace, l'extrait de vanille et le colorant dans un robot.
- 2_ Laisser les gâteaux refroidir et mettre le glaçage au réfrigérateur pendant 15 minutes.
- 3_ Appliquer le glaçage sur les gâteaux et mettre les décorations de votre choix dessus.

C'est prêt !





Monique Champagne

Concours des maisons illuminées

Pour la troisième année consécutive, les élus de la commission communication, organisent un concours des illuminations de Noël.

Ce concours est ouvert à tous les particuliers domiciliés sur le territoire communal, locataires ou propriétaires et est destiné à récompenser les plus belles réalisations.

Cette année, le concours se portera uniquement sur 2 catégories :

1. Maison (décorations visibles de la rue)
2. Jardin (décorations visibles de la rue)

Les concurrents ne peuvent participer que dans une seule catégorie.

Attention, comme les autres années, le jury ne rentrera pas dans les propriétés, vos décorations et illuminations devront obligatoirement se voir de la rue.

Le concours se déroule tout le mois de décembre, avec passage du jury en deux temps, soit : entre le lundi 17 et le dimanche 23 décembre, puis entre le mardi 26 et le vendredi 28 décembre 2012. Dans un souci d'organisation, vous ne serez pas averti au préalable du jour de passage du jury.

Les candidats s'engagent à maintenir les illuminations de 18 h à 23 h pendant la période fixée.

L'inscription est obligatoire pour y participer. Les candidats peuvent retirer un coupon en mairie, s'inscrire en ligne sur le site de la Ville dès maintenant, ou compléter et découper celui-ci.

**Clôture des inscriptions
le vendredi 14 décembre
à 16 h.**

Les prix seront remis à l'occasion de la cérémonie des Vœux le 9 janvier 2013, en présence de M. le Maire.



Yannick Harang

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

.....

Téléphone* (fixe ou portable) :

E-mail :

Catégories* (1 seule possible) :

☐ Maison

☐ Jardin

*Infos obligatoires, merci d'écrire lisiblement.